

Longueuil, le 28 septembre 2017

**Objet : Demande d'accès n° 2006 31121 – Lettre réponse**

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 11 août dernier, concernant les lots 1 655 632 et 1 655 633 situés à St-Mathias-sur-Richelieu. Le document visé par votre demande est accessible. Il s'agit de :

- Rapport de l'inspection du 03 mai 2010 (3 pages).

Vous noterez que dans ce document, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi d'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel [fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Fabrice Tremblay, répondant régional  
de l'accès aux documents

p. j. (4)

## Rapport d'inspection

### IDENTIFICATION

N° de dossier	7610-16-01-1078800
N° d'intervention SAGO	300579019
N° CIDREQ	1162123336
Date de la visite	2010-05-03
Heures	Arrivée : 10h40      Départ : 11h30
Coordonnées GPS	45° 30' 2.7" , 73° 14' 59.7"      (NAD83, DD MM SS)
Nom de l'inspecteur	Lucie Veilleux
Lieu visité	Les entreprises Gaétan Harnois inc.
Adresse	572, chemin des Patriotes
Municipalité	Saint-Mathias-sur-le-Richelieu
Code postal	J3L 6C2
Personne rencontrée / fonction	Gaétan Harnois, président
Téléphone	514 795-3116
Photos	Non
Échantillons	Non
Annexes	Non
Conditions météorologiques	Averses dispersées

### PLAIGNANT

Nom	Articles 53-54 de la L.A.D.
Téléphone	Articles 53-54 de la L.A.D.
Rencontré	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>

### BUT DE LA VISITE

Vérifier le bien fondé de la plainte datée du 2010-04-27 relativement à des activités de peinture réalisées en l'absence d'une salle de peinture conforme.

### MISE EN CONTEXTE

L'ancien propriétaire du bâtiment est M. Fernant Vigeant. L'exploitant actuel a acheté le bâtiment l'an dernier. Toutefois, l'offre d'achat est conditionnelle à une acceptation de changement d'usage par la CPTAQ. Un projet de rénovation/construction au montant de Articles 23-24 de la L.A.D. est prévu par l'exploitant.

### DESCRIPTION DE L'INSPECTION

J'ai été accueillie par le propriétaire. Je me suis présentée et je l'ai informé du but de ma présence.

L'entreprise fait la réparation de véhicules accidentés pour la revente. Des pièces mécaniques et des pièces de carrosserie sont changées, installées et préparées. L'entreprise emploie 2 personnes. Les heures d'opération sont du Articles 23-24 de la L.A.D. à l'occasion. Le taux de production est d'environ 1 véhicules par semaine.

Dans le garage, j'ai constaté un lave pièces, un pont élévateur et un pistolet à peinture. J'ai vu 2 employés qui sablaient à la main un capot d'automobile. J'ai dénombré 6 automobiles et une motocyclette. Il n'y avait pas de salle à peinture. Le pistolet sert à appliquer de l'apprêt seulement à l'occasion. Pour l'instant, les travaux de peinture sont réalisés à l'externe par des sous-traitants. Les 2 sections à l'arrière du bâtiment ne possèdent pas de plancher. De l'entreposage de matériaux et d'objets divers y était effectué. Je n'ai pas observé d'huile usée.

Dans la cours arrière, il y avait 16 véhicules. Certains seront réparés, d'autres expédiés à un recycleur de véhicules hors d'usage (VHU).

N° de dossier : 7610-16-01-1078800

Date de rédaction : 2010-05-12

### NOTES

#### Information sur le GPS

Le point GPS inclus à ce rapport a été pris par moi-même avec un appareil de marque Garmin dont la précision est d'environ de 5 à 10 mètres.

### CONCLUSION

L'inspection n'a pas permis de constater d'infraction. L'entreprise attend la réponse de la CPTAQ avant d'entreprendre les travaux de rénovation qui lui permettront d'exploiter son commerce tel que prévu, soit conformément au code du bâtiment (exemple : séparateur d'huile) et des règlements appliqués par le ministère (exemple : salle à peinture). La production actuelle est minime.

### RECOMMANDATION

Fermer l'intervention.

### RÉTRO INFORMATION AU PLAIGNANT

J'ai appelé le plaignant en date du 2010-05-12 pour l'aviser des suites de l'inspection.

### VÉRIFICATION

Inspecteur	<i>Guillaume</i>	Date	<i>2010-05-12</i>
Vérificateur	<i>VW</i>	Date	

*mm 2010-05-31*

### COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR


**CARTE**

**Identification** : Les entreprises Gaétan Harnois inc.

**Description** : Localisation du lieu

